

PROJET PÉDAGOGIQUE 2019-20 L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS EXTRA-SCOLAIRE DE PLUMELIAU- BIEUZY

PÔLE JEUNESSE

Pôle Éducation Jeunesse

2019-2020



I. Descriptif du Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse regroupe l'Activ'Jeunes (8-17 ans), les Camps et les Espaces Jeunes (11-17 ans).

a) L'organisateur

L'organisateur est la Mairie de Plumélieu (place du Général De Gaulle, 56930 Plumélieu, tél: 02.97.51.80.28, fax: 02.97.51.91.46), représentée par le Maire Mr Benoît QUÉRO, d'un élu responsable enfance jeunesse Mme Emilie LE FRÈNE, d'un directeur du pôle Éducation Enfance Jeunesse, d'une directrice/animatrice et d'un directeur adjoint/animateur et d'un ou plusieurs animateurs vacataires et stagiaires.

N° d'agrément des vacances : 0560143CL000119

b) Présentation de l'accueil

Le Pôle Jeunesse comprend les Activ'Jeunes : activités et stages, les camps et les Espaces Jeunes. L'effectif maximum du pôle est de 48 jeunes.

- Activ'Jeunes : activités, stages et camps
 - 8-17 ans, répartis sur deux tranches d'âges 8-13 ans et 14-17 ans et différentes activités payantes : 48 jeunes maximum. Le prix des activités varie selon les activités proposées (sorties, activités libres, soirée avec repas...).
- Les Chantiers citoyens :
 - 8-17 ans, les jeunes réalisent des actions (travaux, aide à une manifestation...) en échange d'un crédit (2€/heure) pouvant être utilisé pour financer des activités d'Activ'Jeunes ou dans des commerces et associations conventionnés de la commune. Pour participer à tous les Chantiers proposés, une cotisation annuelle de 10€ est demandée.
- Les Espaces Jeunes : Plumélieu et Bieuzy.
 - 11-17 ans, temps d'accueils informels, 12 jeunes par accueil maximum. Une cotisation annuelle de 10€ est demandée.

c) Modalités de l'accueil

L'Activ'Jeunes est ouvert toutes les vacances scolaires et le mercredi en période scolaire (sauf les camps). Les jeunes peuvent bénéficier de l'accueil anticipé (7h00-9h00) et différé (17h30-19h) et du repas du Centre de Loisirs, sinon ils fonctionnent à la demi-journée (9h00-12h00 et 13h30-17h30), à la journée ou à la soirée (horaires précisés sur le programme).

Les jeunes de Bieuzy peuvent bénéficier d'un accueil à Bieuzy de 7h00 à 9h00 puis d'un transport vers l'ACM de Pluméliau et d'un transport vers Bieuzy à 17h15 ou 17h30 et d'un accueil sur place de 17h30 ou 17h45 à 19h00.

Les Stages et Camps fonctionnent sur plusieurs demi-journées indivisibles pour les stages et d'une à plusieurs nuitées et/ou journées pour les camps (horaires précisés sur le programme).

Les horaires et jours d'ouvertures des Espaces Jeunes sont les suivantes :

ESPACES JEUNES (11/17 ans)	
Périodes scolaires	
Mercredi	14h-19h
Périodes de vacances	
Lundi, mardi et jeudi	14h-19h
Des ouvertures différées, des fermetures anticipées ou des fermetures exceptionnelles peuvent être prévues selon les activités proposées aux Activ'Jeunes.	

Les chiffres varient en fonction des périodes : mercredi ou vacances et selon le nombre d'animateurs titulaires et stagiaires présents sur la structure.

d) Public accueilli et origine sociale

La commune de Pluméliau-Bieuzy a été créée le 1^{er} janvier 2019 sous le régime commune nouvelle par la fusion des communes de Pluméliau et Bieuzy. Elle se trouve dans le canton de Baud au sein de CMC (Centre Morbihan Communauté), est au cœur du triangle Pontivy-Baud-Locminé. Avec une superficie de plus de 86 km², elle est l'une des communes les plus étendues du département.

La présence d'une industrie agro-alimentaire en expansion dans le secteur et la mise en 2x2 voies de la route nationale reliant Pontivy à Baud offrent à la commune un pôle d'attraction privilégié.

De même, la présence au bourg de tous les commerces et services de proximité (supermarchés, boulangeries, médecins...) la politique volontariste de la municipalité en matière d'habitat (création de lotissements, rénovation...) ou encore le dynamisme de nombreuses associations locales contribuent également à faire de Pluméliau-Bieuzy une commune attractive qui parvient à maintenir constante sa population (4415) malgré un solde naturel négatif.

De plus, le cours d'eau le Blavet avec son halage et des activités nautiques à Saint-Nicolas-des-eaux, le parc de la Balade du Père Nicolas, le karting et le paintball à Port-Arthur, le labyrinthe de maïs en période estivale, l'équitation au Manège enchantée, le golf à Rimaison et le camping « Le Clos du Blavet à Castennec, au cœur de la commune proposent une forte attractivité touristique.

Les deux centres-bourg se trouvent à 10-15 minutes en voiture.

Pluméliau-Bieuzy compte 3 écoles d'enseignement du premier degré avec près de 150 élèves de cycle 3. Pour le secondaire le nombre d'enfants scolarisés dépasse largement les 200 enfants répartis inégalement sur les collèges de Baud, sur les collèges et lycées de Locminé et de Pontivy.

e) Lieux de fonctionnement du Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse est situé rue de la paix au sein de la salle de Réunion de la salle des sports et du préfabriqué près du skate-park. Les repas chauds sont pris dans une salle de l'EHPAD de Pluméliau à moins de cinq minutes à pieds. Le Pôle Jeunesse a également accès à de nombreuses installations sportives : salle omnisports, salle karaté, terrains de foot, terrain multisports, court de tennis, skate-park, club de kayak, équipements de handball, basket, baseball... Les salles et les installations sportives sont mises à disposition par la commune.

f) Transports

Le Pôle Jeunesse a à sa disposition deux minibus de 9 places (conducteurs compris) et peut ponctuellement emprunter ceux de l'EHPAD et du foyer de la Villeneuve.

Les sorties et activités peuvent aussi bien se dérouler sur la commune qu'en dehors en fonction de la thématique ou du projet en cours.

g) Modulation du tarif en fonction du Quotient familial

Dans une logique d'équité, la Commune de Pluméliau-Bieuzy fait bénéficier les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'Accueil collectif de mineurs de l'application du tarif au Quotient Familial (QF).

- Pour un QF compris entre 0 et 600 : tarif 1.
- Pour un QF compris entre 601 et 800 : tarif 2.
- Pour un QF compris entre 801 et 1000 : tarif 3.
- Pour un QF compris entre 1001 et 1200 : tarif 4.
- Pour un QF compris entre 1201 et 1500 : tarif 5.
- Pour un QF supérieur à 1500 et non renseigné : tarif 6.

h) Budget :

Le budget est supervisé par le responsable du service et géré par les directeurs. Le budget leur est transmis avec les montants par poste afin qu'ils puissent organiser le fonctionnement des différentes structures.

Présentation du Pôle Jeunesse :

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général de Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY

SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28 – Fax : 02.97.51.91.46

Site internet www.plumeliau-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

➤ Aménagement des locaux

Salle de réunion de la salle des sports :

Cette salle est composée de tables et de chaises, une armoire contenant notre matériel. À proximité un point d'eau et des toilettes.

Le préfabriqué (Espace Jeunes) :

Les jeunes sont accueillis par un animateur et sont invités à pointer (arrivée et départ) avec le scan.

On y trouve un baby-foot, deux coins télés avec une Wii et une PlayStation 4, deux canapés et une table avec l'ordinateur portable où les jeunes peuvent accéder à internet. Un placard à l'entrée avec des jeux et du matériel. À proximité les toilettes publiques.

Accès direct : - À la structure de jeux
- Au skate parc
- Au terrain de foot

Autres salles à disposition :

D'autres salles peuvent être utilisées ponctuellement selon les besoins : les salles de Droséra : salle 1 avec la scène, la salle 2 et 3, la salle des sports et la salle karaté.

Salle de repas à l'EHPAD :

Cette salle est utilisée pour les repas le mercredi midi et les vacances. Elle se trouve au même endroit que la cuisine centrale, à moins de 5 minutes à pied du pôle jeunesse.

A l'extérieur :

Stade et terrains de foot, terrain multisports, court de tennis, skate-park, étang, bois...

➤ L'équipe de direction :

- Le directeur du Pôle Éducation Enfance Jeunesse : Monsieur LINE Yannick (Animateur principal de 2^{ème} classe, BPJEPS, BAFD, licence STAPS éducation et motricité, BAFA)
- La directrice du pôle jeunesse : Madame LE GUENNEC Audrey (DEUST STAPS, stagiaire BAFD, BAFA)
- Le directeur adjoint (Responsable de l'Espace Jeunes) : Monsieur BRACQ Gaëtan (stagiaire BAFD, titulaire du BAPAAT & BAFA)

➤ L'équipe d'animation

- Le nombre d'animateurs (de 1 à 5) varie en fonction des effectifs, les directeurs sont aussi animateurs.
- Des animateurs (trices) en stage.
- Différents prestataires soit sur place soit lors des sorties organisées dans le cadre des activités.

Pour les repas pris à la cantine, les repas sont préparés par une cuisine centrale à L'EHPAD situé sur la commune. Du personnel de restauration est chargé de leur remise en température et du service.

Les jeunes ont la possibilité d'apporter un pique-nique ou de bénéficier d'un repas chaud en même temps que le Centre de Loisirs au restaurant scolaire.

➤ Journée type

- 7h00 à 9h00 : Accueil anticipé à l'Accueil de Loisirs sur inscription
- 9h00 : Un animateur va chercher les jeunes accueillis à l'Accueil de Loisirs.
- 9h00 à 9h30 : Accueil et temps libre.
- 9h30-12h00 : Activité(s) du matin.
- 12h00 : Passage aux toilettes, lavage de mains et départ pour la cantine
- 12h15 à 13h15 : Repas du midi : Tous les groupes se retrouvent à la cantine pour manger.
- 13h30 à 14h00 : Temps libre et/ou calme pour les jeunes.
- 14h00 à 16h30 : Activité(s) de l'après-midi
- 16h30-17h00 : Goûter
- 17h00-17h30 : Temps libre, départ échelonné des jeunes, accueil des parents.
- 17h30 : Un animateur amène les jeunes en accueil différé à l'Accueil de Loisirs.
- 17h30 à 19h00 : Départ différé des jeunes.

II. Les objectifs éducatifs de l'organisateur

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général de Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY

SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28 – Fax : 02.97.51.91.46

Site internet www.plumeliau-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh

a) Intentions éducatives

La municipalité de Pluméliau-Bieuzy souhaite que la notion du « respect » soit le fil conducteur de ce des structures dont elle a la responsabilité :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune à travers le sport et les activités d'expression.
- Favoriser la citoyenneté.
- Favoriser l'ouverture à la culture
- Favoriser la découverte du territoire de la nouvelle commune.

b) Objectifs éducatifs

1^{er} axe : L'épanouissement de l'enfant et du jeune à travers le sport et les activités d'expression

- Que les enfants et les jeunes apprennent à mieux se connaître (schéma corporel, limites, capacités...)
- Que les enfants et les jeunes découvrent et pratiquent de nouvelles activités

2^{ème} axe : Le développement de la citoyenneté

- Que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leur commune
- Que les enfants et les jeunes apprennent à respecter les différences des autres

3^{ème} axe : La découverte ou la redécouverte des autres cultures

- Que les enfants et les jeunes découvrent des cultures d'ailleurs
- Que les enfants et les jeunes découvrent ou redécouvrent la culture bretonne
- Que les enfants et les jeunes puissent s'initier et s'ouvrir à diverses formes d'art

4^{ème} axe : La découverte et le respect du territoire de la nouvelle commune.

- Que les enfants et les jeunes découvrent le patrimoine, les richesses et les acteurs de leur nouvelle commune
- Que les enfants et les jeunes apprennent à respecter l'environnement de la nouvelle commune

En effet, si tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités pour différentes raisons sociologiques éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous avec équité une ouverture sur le monde à travers différentes approches.

L'équipe d'animation aura donc pour objectif durant ces temps d'accueil de mettre en place un fonctionnement décliné au travers du projet pédagogique pouvant répondre aux intentions éducatives de l'équipe municipale.

c) Les objectifs Pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Évaluations
<p>Favoriser le respect et la tolérance dans la vie en collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investir le jeune sur le respect des locaux. - Créer une cohésion de groupe. - Sensibiliser les jeunes sur la différence (handicap...) - Avoir un comportement écocitoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un règlement intérieur. - Organisation à définir avec les jeunes concernant le matériel mis à disposition. - Mise en place de jeux de coopération, de sports collectifs. - Des temps de discussion informels sur les différences (obésité, codes vestimentaires, culture, traditions...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le jeune a-t-il pris connaissance du règlement et le respecte-t-il ? - Le matériel est-il en bon état, rangé à sa place, complet ? - Le jeune respecte-t-il les règles de jeux et ses camarades (fairplay) ? - Y a-t-il eu des échanges entre jeunes ? Entre jeunes et animateurs ? - Y a-t-il des débats constructifs sur les différences ?

<p>Favoriser le respect et la découverte de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir la commune et ainsi sensibiliser le jeune. - Impliquer le jeune dans la découverte et le respect de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un tri sélectif au sein de la structure. - Mise en place d'activités de pleine nature (VTT, kayak, course d'orientation, escalade, voile...) - Proposer des grands jeux (Rallye nature, création d'un potager. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont-ils dans la bonne poubelle ? - Combien d'activités mises en place sur l'environnement ? - Y a-t-il beaucoup d'inscrits à l'activité ? - Le jeune a-t-il pris du plaisir ? Le jeune a-t-il respecté le lieu de l'activité ? (Déchets par terre, destruction de plantes...)
<p>Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et favoriser les échanges intercommunaux - Favoriser l'échange, investissement et implication des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités en partenariat avec les structures des communes environnantes (Baud, Locminé ...) - Mettre en place des temps de discussion pour la réalisation de projet, du programme d'activités, des camps... 	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des affinités qui se créent entre les jeunes ? - Sont-ils demandeurs ? - Combien d'activités intercommunales ont été mises en place ? - Nombre d'inscrit ? - Les jeunes sont-ils demandeur ?

À l'issue de chaque période de vacances, l'équipe pédagogique réalisera un bilan portant sur la période de vacances passée ainsi que la période scolaire. Ce bilan sera transmis à la Commission Affaires Scolaires et Jeunesse pour information et approbation.